



007032

Cadre réservé à la Caisse des Pensions des Travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

Modèle T. 1.

DEMANDE DE PENSION ET D'ALLOCATION DE RETRAITE

Exemplaire destiné à l'Administrateur de Territoire

Déclarations du TRAVAILLEUR :

NOM : GASHAVU

Surnom :

Prénoms : Johani

Sexe :

Né { à : Lieu : Rwaza
le : 1890

Père : Ogara

Mère : Mugiragutirwa

PERIODES DE SERVICES

EMPLOYEURS Nom et prénom ou dénomination de la firme	DATE		Lieu de prestation des services (si possible)	OBSERVATIONS
	du début	de la fin		
<u>Missions Rwaza</u>	<u>1906</u>	<u>1943</u>	<u>Rwaza</u>	



LE TRAVAILLEUR DECLARE :

- I. — qu'il a cessé ses services en qualité de travailleur depuis le 1943 ;
 - II. — qu'il n'a pas bénéficié d'un traitement ou salaire à charge de la Colonie postérieurement à la cessation de ses services en qualité de travailleur ; dans le cas contraire, qu'il a cessé d'en bénéficier depuis le _____ ;
 - III. — qu'il { bénéficie } { biffer la mention } { ne bénéficie pas } { inutile } d'une allocation ou d'une rente en application des dispositions légales organisant la réparation du dommage résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Organisme à charge duquel cette allocation ou rente est liquidée : _____

Adresse du TRAVAILLEUR en vue du paiement :

Missions de Rwaza / Ruhengeri
Circonscription : Bugarura Territoire : Ruhengeri

Lorsque le travailleur ne sait ou ne peut signer :

Je, soussigné, GILLET A Administrateur du Territoire
de Ruhengeri atteste que la demande a été établie conformément aux déclarations du travailleur.

Le 12/11/1958
Signature de l'Administrateur de Territoire,

Le 19

Signature du travailleur,

SCOTOO

Je, soussigné, **GILLET A**
ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE DE

1. — atteste que le demandeur s'est présenté devant moi à la date du 12/11/1958, en vue d'accomplir les formalités nécessaires à l'introduction de sa demande de pension ou d'allocation ;
2. — atteste que le demandeur :
- a atteint l'âge de 55 ans depuis le 1445 19, ainsi qu'il résulte de le passeport,
 - est présumé avoir atteint l'âge de 55 ans depuis le _____ 19, pour les raisons suivantes :
3. — certifie l'exactitude des déclarations du demandeur en ce qui concerne l'identité et le numéro d'affiliation à la Caisse des pensions des travailleurs du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ;
4. — certifie ne pas être en possession d'éléments permettant d'infirmer les déclarations du demandeur consignées aux paragraphes I à III ;
5. — propose, en raison des justifications fournies par le demandeur ou des motifs indiqués ci-après, de prendre en considération les périodes de services suivantes :

A. — pour l'ouverture du droit à l'allocation :

DU	AU	Pièces justificatives ou motivation
1906	1943	Attestation de l'employeur
•		
•		

B. — pour le calcul de l'allocation :

DU	AU	Pièces justificatives ou motivation
1906	1943	Attestation de l'employeur

A REMPLIR LORSQUE LE DEMANDEUR POURRAIT ETRE EN DROIT DE PRETENDRE A L'ALLOCATION AUX ANCIENS TRAVAILLEURS :

6. — propose, en raison des motifs ci-après, de reconnaître au demandeur à la cessation de ses services une qualification professionnelle permettant l'attribution d'une allocation de 7,5 francs par mois de services ;
- Motif de la proposition : meunier
7. — atteste que le demandeur est exempt de l'impôt sur les revenus professionnels.

Fait à Richelieu, le 12/11/1958
Signature de l'Administrateur de Territoire et sceau du Territoire,

Copie pour l'Administrateur de Territoire

BENEFICIAIRE

DECISION N° 007.055

NOM : BALIHUTA

Surnom : *

Prénoms : MASALE

N° Matricule : 9.016.496

N° S. D. : *

Père : MATARAO

Mère : NYIRABARENZI

Durée des services antérieurs au 1^{er} janvier 1957 pris en considération pour le calcul de l'allocation :

..... 30 ans - mois
art.18: - 8 mois

MONTANT DE L'ALLOCATION

Annuel

Trimestriel

<u>3.036,- Rs</u>	<u>759,- Rs</u>
-------------------	-----------------

..... 7,50 francs.

Montant annuel de l'allocation par mois de service :

PRISE DE COURS

<u>1er janvier 1957</u>

CAISSE DES PENSIONS DES TRAVAILLEURS DU CONGO BELGE
ET DU RUANDA-URUNDI

Le soussigné reconnaît avoir reçu l'original de cette décision ainsi que les pièces justificatives qu'il avait jointes à sa demande.

Le 5. 1. 19 59...

(Signature du bénéficiaire)

